

## Chers amis producteurs et productrices de lait, chers sympathisants,

Quelques nouvelles de France. Après le massacre, l'enterrement !

Engluée dans une crise majeure, l'agriculture française va bénéficier d'un nouveau plan d'aide. Xavier Beulin, agro business man et chef syndicaliste notoire, a réussi, en moins d'un an, à imposer la réalisation de ses vœux pour l'année 2016.

Après avoir exhibé sa musculature, à Paris, avec ses divisions de tracteurs, il a su profiter de cette période présidentielle pour vendre la paix. Vendre sa paix.

Les agriculteurs en difficulté seront accompagnés vers la préretraite ou la reconversion. L'apogée du syndicalisme ! Ultime vague d'éradication des contestataires du système programmé. L'élevage sera soumis à l'éternelle sentence du règlement des problèmes entre amis où l'on déshabille Paul pour habiller Pierre sans déranger Xavier. En effet, les carcasses de vaches laitières qui affaiblissent les cours (plus que les importations sans doute...) seront exclues du marché pour soutenir la filière viande.

La gendarmerie nationale, visitant régulièrement les élevages laitiers sous prétexte de détection de malaise ou dépression, a probablement conclu dans ses rapports que les paysans laitiers avaient la capacité de supporter cette décision, sans que la société ne subisse le moindre dérapage de la part d'un nostalgique d'une époque censée et raisonnée ou d'un fanatique exténué se radicalisant pour commettre l'irréparable. Que le meilleur gagne dans ce combat de coqs sanguinaire !

Les céréaliers, par contre, seront les premiers bénéficiaires de ce plan, après une année de récolte médiocre. Une année médiocre tous les 20 ans ! Un régal, un bonheur pour l'éleveur qui se contente d'une année moyenne tous les 10 ans. Inutile de vendre son appartement de Courchevel ou Nice, pour combler le trou. Encore moins son capital, sa maison ou son âme sous la poutre de la grange. Une seule année de misère et la solidarité nationale consolide la fissure. Scandaleux. Immoral. Révoltant.

Dès sa création l'APLI (Association des Producteurs de Lait Indépendants) avec l'aide de l'EMB, a dénoncé la collusion entre les syndicats majoritaires de tous les pays européens et les gouvernements, le poids des géants céréaliers dans le syndicalisme majoritaire orientant les décisions dans le sens de leurs profits, au détriment des autres filières. Faut-il en vouloir à ceux qui, malgré les faits, malgré les preuves, contribuent par leur passivité, leur naïveté à la destruction de tout un pan de l'agriculture en soutenant ces syndicalistes exterminateurs mais hélas majoritaires sur le papier ? Ou faut-il en vouloir à ceux qui abusent de l'unité paysanne, qui manipulent, qui spolient pour détruire leurs congénères ?

Nous venons de fêter les 10 ans d'existence de l'EMB. Nous avançons doucement mais sûrement malgré les obstacles que nous rencontrons chaque jour. Ceux qui ont adhéré à notre mouvement et aux idées de l'EMB, ont déjà gagné ! Sur le plan humain, social et retrouve petit à petit la paix avec eux-mêmes.

Pour les éleveurs qu'on attend, ils n'ont qu'un pas à faire, venir grossir nos rangs ! Et ce sera assurément la victoire pour tous, nous paysans qui avons la soif de vivre décemment de notre métier dans un environnement sain et plein d'avenir.

Joyeuses fêtes à vous tous et beaucoup d'énergie pour l'année prochaine. La crise à laquelle font face les producteurs laitiers est loin de toucher à sa fin. Nous continuerons notre lutte pour une politique laitière durable !

*Boris Gondouin membre du comité directeur de l'EMB et président de l'APLI*

## EMB bulletin décembre 2016

- Des députés français proposent enfin de réguler le marché
- Organisations de producteurs en France : double adhésion désormais possible
- Suisse: L'échec de l'Interprofession du lait perdure
- Un grand merci aux consommateurs: C'est désormais à la distribution, aux laiteries et au gouvernement fédéral d'agir
- Le 2e forum de Nyéléni sur la souveraineté alimentaire rencontre un franc succès
- Des nouvelles de Bruxelles
- Vous pouvez nous trouver sur Facebook

## Contact

**EMB - European Milk Board asbl**

Rue du Commerce 124  
B-1000 Brussels

Phone.: +32 - 2808 - 1935

Fax: +32 - 2808 - 8265

[office@europeanmilkboard.org](mailto:office@europeanmilkboard.org)

[www.europeanmilkboard.org](http://www.europeanmilkboard.org)

## Des députés français proposent enfin de réguler le marché

© OPL

L'Organisation des producteurs de lait (OPL) de la Coordination Rurale (CR) se réjouit de la présence dans une proposition de résolution, adoptée à l'unanimité des membres de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale, du **Programme de responsabilisation face au marché** (PRM) élaboré par l'*European Milk Board* et ardemment défendu en France

par l'OPL, membre français de l'EMB.

Cette avancée nous conforte dans nos demandes d'une régulation indispensable pour la production laitière, mais aussi pour l'ensemble des productions agricoles. Avec ce PRM, lorsqu'en période de crise avérée, où l'offre dépasse trop la demande, des producteurs augmentent leur production, un malus peut être appliqué à ces derniers et un bonus proposé à ceux qui font l'effort de la réduire. Nous avons été auditionnés à plusieurs reprises à l'Assemblée nationale et nous avons à chaque fois défendu l'adoption du PRM. Les députés semblent nous avoir enfin entendus pour changer leur fusil

d'épaule et vouloir réguler le marché du lait.

Dans leurs discours et interviews, ces élus sont unanimes : ils veulent le maintien des exploitations familiales et des emplois qui y sont liés, pour une agriculture responsable et certainement plus équitable. Ils ont ici l'occasion de

mettre leurs actes en adéquation avec leurs paroles. Le maintien de cette résolution attestera de leur sincérité, tout en engageant clairement la France à faire adopter à l'Union européenne une véritable politique de régulation.

L'Assemblée nationale française a adopté le **texte de la résolution** le 19 novembre, y demandant *« la mise en place d'un programme fondé sur un système d'incitations et de contraintes, proche du Programme pour la Responsabilisation face au Marché de l'European Milk Board, permettant de lisser les revenus et les volumes produits en cas de crise »*.

L'OPL se réjouit de cette avancée, mais nous sommes conscients que les projets en discussion sont davantage axés sur les systèmes assurantiels et une nouvelle PAC plutôt que sur une véritable politique de régulation.

Le modèle américain *Margin Protection Program* de la loi agricole américaine (*Farm Bill*) est évoqué mais avec deux freins essentiels, l'incompatibilité avec l'OCM (Organisation commune des marchés) et le budget européen. Le système assurantiel est basé sur le monoproduit obligeant ainsi à revoir le recouplage des aides directs. Le budget européen est annuel alors qu'il faudrait qu'il soit au moins sur une période de 3 ans.

Les transformateurs y compris les coopératives travaillent sur ce schéma pour le rendre compatible avec l'OCM ! Nous savons tous que le lobbying est puissant !

Notre travail au sein de l'EMB auprès des responsables européens et nationaux de tous les pays doit donc non seulement continuer, mais s'accroître pour que la régulation devienne la fondation solide de la politique agricole.

*Véronique Le Floc'h, OPL France*

---

## Organisations de producteurs en France : double adhésion désormais possible

Un nouveau décret vient élargir les conditions dans lesquelles une organisation de producteurs (OP) peut adhérer à plusieurs associations d'organisations de producteurs (AOP). Le texte initial, qui date d'avril 2012, interdisait à une OP française d'adhérer à deux AOP différentes.

© Denis Jehannin

*Avec le nouveau décret, «une organisation peut adhérer à plusieurs associations d'organisations de producteurs pour un produit relevant d'une même catégorie de reconnaissance, sous réserve que ces associations poursuivent des objectifs distincts et compatibles entre eux, et adoptent des règles et mettent en œuvre des mesures qui ne portent pas sur le même objet. L'adhésion à plusieurs associations n'empêche pas la réalisation correcte de ses activités ».*

## **Interview avec Denis Jehannin, producteur laitier en Ile-et-Vilaine (Bretagne), vice-président du France MilkBoard Grand-Ouest**

### **Qu'est-ce que le nouveau décret changera-il pour les éleveurs ?**

Depuis le 21 octobre, une organisation de producteurs française peut adhérer à plusieurs associations d'organisations de producteurs, si celles-ci ont des missions différentes, p.ex. une mission d'information et une mission de négociation. Avant, une OP ne pouvait adhérer qu'à une seule AOP.

### **Quelles sont les conséquences pour les producteurs laitiers en pratique ?**

La modification donnera plus de pouvoir de décision aux producteurs, p.ex. concernant la gestion des volumes et la négociation du prix. Cependant, pour que soit le cas, il est nécessaire que l'AOP soit transversale, c'est-à-dire qu'elle regroupe des membres livrant leur lait à différentes laiteries.

Les trois France MilkBoard auront dorénavant la possibilité de créer une AOP France MilkBoard et en même temps d'adhérer à une AOP transnationale.

### **Vous prévoyez donc aussi de vous regrouper avec vos collègues européens ? Quels seraient les avantages d'une collaboration au-delà des frontières ?**

Nous travaillons déjà avec nos collègues allemands et belges au sein de la commission de regroupement de l'EMB. Sa mission, dans un premier temps, est l'échange d'informations à destination des producteurs. Après cette collaboration doit atteindre le même but : un prix rémunérateur pour tous les producteurs européens en maîtrisant la production.

Merci beaucoup pour cet entretien !

*Silvia Däberitz, EMB*

En savoir plus sur le [décret du 20 octobre 2016 relatif aux modalités d'adhésion d'une organisation de producteurs à plusieurs associations d'organisations de producteurs dans le secteur du lait de vache](#)

---

## **Suisse: L'échec de l'Interprofession du lait perdue**

L'interprofession suisse du lait (IP Lait) a désormais réagi à la revendication du sommet sur le lait du 27 mai 2016 et a décidé de « durcir », soit-disant, les modalités des contrats d'achat de lait. Les craintes de BIG-M se sont malheureusement confirmées : Après de nombreuses tergiversations, un paragraphe a encore été ajouté selon lequel les volumes de lait A, B et C pour le mois suivant pourraient aussi être communiqués en pourcentages.

Cela deviendra désormais la règle pour la majorité des producteurs et tout restera ainsi comme avant. Chacun doit livrer autant qu'il peut. Aucune gestion des volumes de lait en fonction de l'offre et de la demande.

Dans la loi suisse sur l'agriculture, art. 37 al. 2, il est écrit : « Un contrat-type au sens du présent article doit comprendre une durée du contrat et une durée de prolongation du contrat d'au moins une année et, au moins, des dispositions sur les quantités, les prix et les modalités de paiement. »

Nous, les éleveurs laitiers, sommes indignés ! Quand la loi évoque des quantités, cela veut dire des quantités de lait en kilos ou en litres et pas en pourcentages. L'IP Lait aurait pu s'épargner ce processus avec ses nombreuses et très chères réunions. Cette décision n'apportera rien aux éleveurs laitiers, sauf encore plus de paperasse inutile pour les commerçants laitiers. Il s'agit surtout de ne pas éviter la surproduction. Tous les députés et les comités qui ont approuvé ce rapport de l'IP Lait le savaient. Mais presque tous ont levé la main et font désormais comme si la profession avait fait son travail. C'est vraiment ridicule ! Tous parlent pourtant de renforcer la position des producteurs de lait. Il faudrait déjà pour cela que le marché du lait soit en bon état. À l'évidence, il s'agit de nouveau d'une victoire de ceux qui profitent de manière éhontée d'une situation de surproduction.

*Werner Locher, Secrétaire de BIG-M*

---

## **Un grand merci aux consommateurs: C'est désormais à la distribution, aux laiteries et au gouvernement fédéral d'agir**

Ottmar Ilchmann, le chef de la section lait de l'organisation paysanne allemande AbL, a remercié les consommatrices et les consommateurs de s'être montrés largement prêts à payer à nouveau des prix plus élevés pour le lait.

« Les chaînes de la grande distribution ont procédé à une hausse forte ebrutale des prix du lait frais et d'autres produits laitiers, annulant ainsi une baisse des prix tout aussi forte il y a six mois. Il revient maintenant à la distribution et aux laiteries de s'assurer que l'argent des consommateurs parvienne intégralement aux éleveurs laitiers qui ont dû se contenter pendant deux ans de prix absolument dérisoires », réclame M. Ilchmann à l'encontre des chaînes de la grande distribution et des laiteries. D'après lui, ni les chaînes de la distribution, ni les laiteries n'ont souffert des prix extrêmement bas des deux dernières années. « Les éleveurs laitiers n'ont toujours aucun pouvoir de négociation face aux laiteries. Nous portons seuls le risque lié aux prix pour l'ensemble de la chaîne. Cela a forcé nombre d'entre nous à abandonner et ceux qui continuent à produire du lait sont financièrement saignés à blanc. C'est pourquoi les dépenses supplémentaires des consommateurs doivent bénéficier intégralement aux exploitations laitières », explique M. Ilchmann.

Le vice-président de l'AbL appelle également ses collègues du secteur à tout faire désormais pour éviter une nouvelle hausse des volumes de lait produits. « Nous, les éleveurs laitiers, avons aussi une responsabilité. Nous devons désormais en prendre conscience car, vu les volumes encore considérables des stocks subventionnés sur les deniers publics, trop de lait sur le marché risquerait d'étouffer rapidement la reprise qui s'amorce.

Pour lui, il faut que le législateur donne aux producteurs de lait les instruments adéquats qui leur permettront d'assumer cette responsabilité dans le sens d'une fixation des prix raisonnable et équitable. Le ministre fédéral, M. Christian Schmidt, ne peut pas se contenter d'être revenu au cours des derniers mois, après plusieurs années de refus, sur son rejet de mesures de réduction des volumes. « M. Schmidt se dérobe à ses responsabilités s'il compte mettre à nouveau les perspectives économiques des éleveurs laitiers entièrement entre les mains de l'industrie laitière et de ses organisations. Ce que cette crise a montré on ne peut plus clairement, c'est que les laiteries allemandes ne sont pas prêtes à reconnaître les intérêts opposés des producteurs de lait en termes de volumes et de prix. Contrairement aux laiteries d'Autriche et des Pays-Bas, elles ont refusé les mesures d'entraide comme une prime à court terme à la limitation des volumes en période de surproduction et des stratégies de qualité. À l'avenir, il ne faudra plus que les laiteries puissent décider seules et dans le dos des éleveurs laitiers concernés », résume M. Ilchmann. « La leçon de la crise doit être de donner un véritable pouvoir de négociation aux producteurs de lait vis-à-vis des laiteries et aussi envers les laiteries coopératives, afin d'éviter les crises de ce genre. Sur ce dossier, notre ministre fédéral, M. Schmidt, a encore du pain sur la planche », déclare le vice-président de l'AbL.

*Communiqué de presse de l'AbL du 04/11/2016*

---

## **Le 2e forum de Nyéleni sur la souveraineté alimentaire rencontre un franc succès**

© Nyéleni-Forum

Le 2<sup>e</sup> Forum de Nyéleni, le plus grand rassemblement européen de défense du droit à la Souveraineté Alimentaire, s'est terminé dimanche à Cluj-Napoca en Roumanie. Il a réuni du 25 au 30 octobre 2016 plus de 700 personnes en provenance de 40 pays d'Europe. Parmi eux, figurent des membres de la société civile, à savoir des agriculteurs-trices, des consommateurs-trices, des ONG, des peuples autochtones et des syndicats.

L'agriculture industrielle ainsi que les traités commerciaux comme le TTIP ou le CETA menacent l'agriculture paysanne. Dans le cadre du forum, les participants ont développé des plans d'actions et des stratégies afin de contrer l'emprise d'un tel système. Dans la déclaration de Nyéleni parue en 2011 (Krems), les participants expriment leur volonté de « poser les fondations afin que les humains puissent développer leur propre système agricole et alimentaire ». Quatre thématiques majeures ont été abordées lors du forum. Il s'agit des modèles de production alimentaire et de consommation, la distribution alimentaire, le droit aux ressources naturelles et aux biens communs ainsi que les conditions sociales dans les systèmes agricoles et alimentaires.

Uniterre, le syndicat des paysans et paysannes, a présenté son initiative populaire pour le droit à la souveraineté alimentaire et a reçu un retour positif de la part de nombreuses délégations. Celles-ci ont apprécié l'engagement

helvétique et voudrait recueillir davantage d'informations sur le contenu de l'initiative afin de l'appliquer au sein de leur propre pays.

Les membres du mouvement Nyéléni comprennent la souveraineté alimentaire pas seulement comme un concept mais aussi comme une culture. C'est pourquoi à Cluj-Napoca, autant l'échange culturel sous forme de musique, de film ou de danse que les visites de terrain dans les communautés rurales locales étaient mise à l'agenda. Toute la nourriture consommée lors du forum était par ailleurs produite localement par un nombre conséquent de volontaire qui ont permis le bon déroulement du forum. Telle est la vision et la philosophie de Nyéléni.

Pour les organisations paysannes roumaines, ce fut une magnifique opportunité de pouvoir accueillir le forum. Une meilleure visibilité a été conféré à la situation des 4.7 millions de paysans et paysannes en Roumanie. Avec l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne, l'agriculture industrielle s'est fortement développée de manière concomitante, dégradant ainsi les conditions de vie de la population et particulièrement des communautés rurales traditionnelles qui ont été forcée d'abandonner leurs exploitations agricoles. Par le biais de ce forum, la paysannerie roumaine entend capter l'attention de la société civile européenne.

*Mathias Stalder, Uniterre*

[Sélection des meilleures images de la semaine](#)

[Déclaration finale et toutes les informations sur le congrès \(en Anglais\)](#)

[Plus sur l'histoire du mouvement Nyéléni \(en Anglais\)](#)

---

## Des nouvelles de Bruxelles

**Le groupe de travail sur les marchés agricoles de la Commission européenne demande des règles européennes contre les pratiques commerciales déloyales**

© wikimedia commons

Le groupe de travail propose des recommandations pour renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement et conclut dans son rapport que le cadre politique régissant la chaîne d'approvisionnement *peut et doit être encore amélioré*.

Il est demandé que de nouvelles règles soient adoptées au niveau de l'UE pour remédier à certaines pratiques commerciales déloyales et il est recommandé que des régimes de contrôle de l'application de la législation efficaces soient mis en œuvre dans les États membres, comme le recours à un arbitre. Le rapport contient aussi des recommandations sur des contrats écrits obligatoires.

D'autres recommandations visent à augmenter la transparence du marché (informations relatives aux marges des intermédiaires et observation de l'évolution du marché), à renforcer la coopération entre les agriculteurs (renforcement du regroupement des producteurs), à faciliter l'accès des agriculteurs au financement et à améliorer l'utilisation des outils de gestion des risques (notamment les marchés à terme).

**Annotation de l'EMB :** *notre analyse a montré que les recommandations du groupe de travail ne suffisent pas pour stabiliser le secteur laitier de l'UE de façon satisfaisante. Une analyse détaillée suivra dans le bulletin de janvier 2017.*

[Résumé du rapport du groupe de travail sur les marchés agricoles du 15 novembre 2016 \(en français\) :](#)

[Rapport complet en anglais « Improving market outcomes – Enhancing the position of farmers in the supply chain »](#)

## **La Commission publie une étude sur les effets de futurs accords commerciaux sur le secteur agricole**

L'étude publiée le 15 novembre contient des informations sur les effets possibles de futurs accords commerciaux et confirme l'approche actuellement privilégiée de l'UE de protéger les secteurs sensibles. L'étude a analysé les effets de douze futurs accords commerciaux sur les secteurs agricole et alimentaire.

Pour le secteur laitier, l'étude prévoit une forte augmentation des importations de lait, actuellement à un niveau assez bas. Cependant, les exportations vers les 12 pays en question afficheraient une évolution positive significative et auraient comme effet d'améliorer le bilan commercial des produits laitiers de l'ordre d'un milliard d'euros. Selon ladite étude, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande seraient les partenaires commerciaux qui augmenteraient leurs exportations vers l'UE de la manière la plus significative. Les exportations croissantes vers le Japon, le Mercosur, le Mexique, la Turquie, l'Indonésie, le Canada et les États-Unis permettraient à l'UE de compenser les importations croissantes en provenance de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis et d'améliorer de façon considérable le bilan commercial des produits laitiers.

***Évaluation de l'EMB :** Le secteur laitier est présenté comme un des gagnants de futurs accords commerciaux. Cependant, l'étude ne précise pas à qui bénéficieraient ces exportations et en quelle mesure les producteurs en ressentiraient des effets bénéfiques. Une analyse détaillée suivra dans le bulletin de janvier 2017.*

L'étude " [Cumulative economic impact of future trade agreements on EU agriculture](#) " (en anglais) :

## **Rapport de la Commission sur le paquet lait (du 24 novembre)**

Selon un récent rapport de la Commission européenne, les producteurs européens recourent de plus en plus fréquemment aux possibilités que leur offre le paquet lait depuis son entrée en vigueur il y a trois ans, comme par exemple la négociation collective de contrats par le biais d'organisations de producteurs ou des contrats écrits. D'après la Commission, le potentiel des organisations de producteurs et des négociations collectives ne serait pas encore pleinement exploité. Les États membres sont notamment appelés à soutenir la création d'organisations de producteurs à l'aide de mesures collectives allant au-delà de la négociation des prix, afin de renforcer la position des producteurs dans la filière. Une autre recommandation prévoit le renforcement des interprofessions. La Commission recommande une prolongation de l'application des mesures au-delà de 2020, afin d'exploiter pleinement le potentiel du paquet lait.

Rapport [Évolution de la situation du marché des produits laitiers et de la mise en œuvre du « paquet lait »](#)

## **Indemnisation du secteur laitier canadien suite au CETA**

Le gouvernement canadien veut indemniser les producteurs laitiers pour les conséquences de l'accord de libre-échange conclu avec l'UE. Il prévoit une enveloppe de 250 millions de dollars canadiens (environ 170 millions d'euros) pour renforcer la situation concurrentielle des producteurs de lait canadiens (notamment grâce à des robots de traite, des systèmes d'alimentation automatiques ou de logiciels de gestion du troupeau). Le secteur de la transformation doit lui aussi bénéficier d'une aide de 100 millions de dollars (environ 70 millions d'euros) pour investir dans des modernisations et dans l'augmentation de la capacité de production. L'association canadienne Producteurs laitiers du Canada estime les pertes annuelles de revenu suite au CETA à 116 millions de dollars par an.

## **CETA: Le vote au Parlement européen reporté à février**

Le Parlement européen ne votera qu'en février sur le CETA, accord de libre-échange controversé. Les coordinateurs ont convenu que la commission du commerce procédera à un vote sur l'accord le 24 janvier, avant le vote en plénière du 1 ou 2 février.

*Regina Reiterer, EMB*

---

**Vous pouvez nous trouver sur Facebook**

---

European Milk Board ASBL

Rue de la Loi 155

B-1040 Bruxelles

Tel: +32 (0)2808 1935

Fax: +32 (0)2808 8265

Mail: [office@europeanmilkboard.org](mailto:office@europeanmilkboard.org)

Document-URL: <http://www.europeanmilkboard.org/https://www.europeanmilkboard.org/francais/bulletin-decembre-2016.html>